

## PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire du 5 septembre 2023

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 5 septembre 2023 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

#### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

#### CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien  
Madame Johanne Picard  
Monsieur Gabriel Lapointe  
Madame Dominique Lussier  
Monsieur Jean-Sébastien Savaria  
Monsieur Yves Guérette

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

---

#### 1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h30.

#### Résolution numéro 137-09-2023

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

##### 1. Ouverture de la séance

##### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

##### 3. Adoption procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023

##### 4. Période de questions

##### 5. Communiqués et correspondances

5.1 Ministre des transports – Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien  
5.2 Ministre des transports – Programme d'aide à la voirie locale, projets amélioration  
5.3 Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu – Partage de frais de formation  
5.4 MRC des Maskoutains – Invitation conférence de presse, bourse agricole

##### 6. Administration et finances

6.1 Adoption des comptes payés et à payer  
6.2 Centre multifonctionnel – Analyse de mise aux normes réglementaire – Offre de services  
6.3 Politique de location de salle - Adoption  
6.4 Séances du conseil municipal – Calendrier 2024 - Adoption  
6.5 Approvisionnement propane, saison hivernale – Offre de fixation de prix  
6.6 Dépôt d'un projet – Fonds de développement rural – Autorisation  
6.7 Cartes de crédit municipales – Augmentation des limites  
6.8 Ressources humaines – Embauche concierge  
6.9 Municipalité engagée – Autocollants - Autorisation

##### 7. Sécurité publique

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains  
7.2 Sécurité publique, prévention incendie – Autorisation de démarches juridiques

##### 8. Transport routier et travaux publics

8.1 Rapport des travaux publics  
8.2 Sel de déglçage hiver 2023-2024 - Attribution du contrat  
8.3 Club de 3 et 4 roues, comté de Johnson Inc. – Autorisation de passage  
8.4 Balayage de rues – Offre de services 2024-2026  
8.5 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

**9. Hygiène du milieu**

- 9.1 Rapport – Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains
- 9.2 Rapport – Régie de l’Aqueduc Richelieu Centre
- 9.3 Usine d’épuration – Entretien préventif des pompes
- 9.4 Semaine québécoise de réduction des déchets - Proclamation

**10. Aménagement et urbanisme**

- 10.1 Rapport de l’inspecteur en bâtiment
- 10.2 Règlement numéro 01-2023 sur la démolition des immeubles - Adoption

**11. Loisirs et culture - Vie communautaire**

- 11.1 Rapport – Comité des loisirs
- 11.2 Journée internationale des personnes âgées - Proclamation

**12. Période de questions**

**13. Levée de la séance**

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

**3. Adoption des procès-verbaux**

**Résolution numéro 138-09-2023**

**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Picard appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu:

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 août 2023 et d’en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

**4. Période de questions**

Aucune question n’a été reçue ou posée.

**5. Communiqués et correspondances**

Le maire fait mention des correspondances reçues.

- 5.1 Ministre des transports – Programme d’aide à la voirie locale, volet entretien
- 5.2 Ministre des transports – Programme d’aide à la voirie locale, projets amélioration
- 5.3 Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu – Partage de frais de formation
- 5.4 MRC des Maskoutains – Invitation conférence de presse, bourse agricole

**6. Administration et finances**

**6.1 Résolution numéro 139-09-2023**

**Adoption des comptes payés et à payer**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 2 août au 31 août 2023 avec les faits saillants suivants :

**Salaires nets :**

Élus	4 324.21 \$
Employés	16 539.13 \$

**Dépense :**

Administration	12 177.00 \$
Sécurité publique	18 087.59 \$
Transport (voirie)	3 811.99 \$

<b>Hygiène du milieu</b>	
Hygiène du milieu	46 450.10 \$
Eaux usées	2 418.90 \$
	\$
<b>Aménagement et urbanisme</b>	3 109.49 \$
<b>Loisir et culture</b>	612.41 \$
<b>Frais de financement</b>	3 000.00 \$
<b>Autres act.fin. et affectations</b>	46 300.08 \$
<b>Total :</b>	<b>156 830.90 \$</b>

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**6.2 Résolution numéro 140-09-2023**  
**Centre multifonctionnel – Analyse de mise aux normes réglementaires –**  
**Offre de service**

CONSIDÉRANT l'acquisition du bâtiment du Centre multifonctionnel par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT la nécessité de changer le statut de ce bâtiment ainsi que l'obligation d'en prévoir la mise aux normes selon la réglementation en cours;

CONSIDÉRANT que peu d'entreprises offrent ce genre de service ainsi que les références reçues envers l'entreprise Technorm;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue au coût de 7 500 \$, incluant une visite, l'analyse ainsi que la rédaction d'un rapport de mise aux normes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Technorm, au coût de 7 500 \$;

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente visant cette analyse de mise aux normes;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**6.3 Résolution numéro 141-09-2023**  
**Politique de location de salles – Adoption**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité d'adopter une politique de location fixant les normes entourant l'utilisation et la location des locaux appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT le projet de politique de location et d'utilisation de salles déposé auprès des membres du conseil;

CONSIDÉRANT les informations supplémentaires communiqués par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la Politique de location de salles, telle que déposée aux membres du conseil lors de la présente séance;

QUE CETTE POLITIQUE MUNICIPALE entre en vigueur selon la Loi;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**6.4 Résolution numéro 142-09-2023**  
**Séance du conseil municipal – Calendrier 2024 - Adoption**

CONSIDÉRANT la nécessité selon l'article 148 du Code municipal du Québec qui prévoit que les membres du conseil doivent établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier et résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024. Lesdites séances se tiendront au Centre multifonctionnel, 233, rang de Michaudville à 19h30;

9 janvier 2024  
6 février 2024  
12 mars 2024  
2 avril 2024  
7 mai 2024  
4 juin 2024  
2 juillet 2024  
6 août 2024  
3 septembre 2024  
1 octobre 2024  
5 novembre 2024  
3 décembre 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**6.5 Résolution numéro 143-09-2023**  
**Approvisionnement de propane, saison hivernale – Offre de fixation de prix**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de s'approvisionner en gaz propane pour le chauffage des bâtiments municipaux en prévision de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT l'offre reçue du représentant de l'entreprise Suroit Propane, nous permettant de fixer le prix au litre à un montant de 0.539\$;

CONSIDÉRANT que quatre bâtiments municipaux utilisent ce type de système de chauffage;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Municipalité d'obtenir un prix fixé pour 25 000 litres ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier et résolu :

D'ACCEPTER L'OFFRE DU FOURNISSEUR Suroit Propane et d'obtenir 25 000 litres de gaz propane au prix fixé de 0.539\$/litre pour la saison hivernale 2023-2024;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**6.6 Résolution numéro 144-09-2023**  
**Dépôt d'un projet – Fonds de développement rural – Réfection de la galerie de la bibliothèque**

CONSIDÉRANT les démarches en cours, incluant les appels d'offres dans le but de procéder à la réfection de la galerie et des escaliers de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT le coût prévu pour effectuer ces rénovations et la possibilité d'obtenir une subvention via le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT l'impact positif pour les citoyens de tout âge qu'aura l'amélioration de ce bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe et résolu :

D'AUTORISER le dépôt du projet de demande d'aide financière pour la réfection de la galerie et des escaliers de la bibliothèque dans le cadre de l'appel de projet, Automne 2023, fait par le Fonds de développement rural;

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à signer tout document relatif au projet de réfection de la galerie et des escaliers de la bibliothèque municipale, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**6.7 Résolution numéro 145-09-2023**  
**Cartes de crédit municipales – Augmentation des limites**

CONSIDÉRANT les cartes de crédit que possèdent la Municipalité, et qui sont sous la responsabilité de la directrice générale et de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que ces cartes sont souvent utilisées pour les besoins courants, mais qu'elles possèdent de petites limites de crédit, ce qui oblige à faire des paiements entre les réceptions des états de comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE la demande de l'augmentation de la limite des cartes de crédit de la façon suivante :

Carte de crédit sous la responsabilité de la directrice générale, Madame Linda Normandeau : 4 000 \$

Carte de crédit sous la responsabilité de l'inspecteur municipal : 2 000 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**6.8 Résolution numéro 146-09-2023**  
**Ressources humaines – Embauche d'un concierge**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité d'avoir une ressource pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué et les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT le rapport fait par la directrice générale en fonction des entrevues passées et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Yves Guérette et résolu :

D'AUTORISER l'embauche de Monsieur Jean-Marc Guertin à titre de concierge responsable de l'entretien ménager des bâtiments municipaux selon les conditions mentionnées sur le rapport remis par la directrice générale;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**6.9 Résolution numéro 147-09-2023**  
**Municipalités engagées – Autocollants - Autorisation**

CONSIDÉRANT le Mouvement Municipalités engagées contre la violence conjugale dont la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud est l'initiatrice;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal d'afficher cette offre de service publiquement;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes reçues par la directrice générale à ce sujet, et concernant la possibilité d'obtenir des autocollants affichant le logo de ce Mouvement;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour la confection d'autocollants au logo du Mouvement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale, à faire imprimer les autocollants demandés par les autres municipalités, selon les demandes reçues, et de les acheminer;

D'AUTORISER la Municipalité à refacturer aux autres municipalités qui en ont fait la demande, le coût de l'autocollant plus les frais administratifs d'envoi;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains**

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains.

### **7.2 Résolution numéro 148-09-2023 Sécurité publique, prévention incendie – Autorisation de démarches juridiques**

CONSIDÉRANT le dossier de sécurité, prévention incendie soumis par la directrice générale aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'enjeu de sécurité publique relié à ce dossier;

CONSIDÉRANT les démarches déjà entreprises et les tentatives afin de faire respecter le règlement de sécurité incendie en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe et résolu:

D'AUTORISER la directrice générale à entreprendre les démarches juridiques nécessaires afin d'obtenir un jugement autorisant la visite de prévention incendie dans ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## **8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1. Rapport des travaux publics - Dépôt**

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

### **8.2 Résolution numéro 149-09-2023 Sel de déglçage hiver 2023-2024 – Attribution du contrat**

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions pour l'achat de sel de déglçage en vrac auprès de six soumissionnaires pour des besoins de 150 tonnes métriques, ainsi que pour le transport jusqu'au lieu d'entreposage situé à Saint-Jude;

CONSIDÉRANT les quatre soumissions reçues ;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant \$ par tonne métrique (taxes en sus)</b>
Sel Warwick	102.00 \$
Cargill	113.04 \$
Multi-Routes	134.00 \$
Frigon	106.45 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien appuyé par Madame Johanne Picard et résolu

QUE LE CONSEIL OCTROIE le contrat à l'entreprise Sel Warwick pour l'achat d'environ 150 tonnes métriques de sel de déglçage pour l'hiver 2023-2024 au montant de 102 \$/tonne métrique, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**8.3 Résolution numéro 150-09-2023  
Club de 3 et 4 roues, Comté de Johnson Inc. – Autorisation de passage**

CONSIDÉRANT que le Club de 3 et 4 roues, Comté de Johnson Inc. a déposé une demande d'autorisation de passage pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT que ladite demande est accompagné du tracé prévu et que ce tracé a été accepté par les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yves Guérette appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ ACCEPTE de renouveler l'entente sur le droit de passage des membres du Club de 3 et 4 roues, comté de Johnson Inc, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 31 mars 2024;

DE PRENDRE ACTE que le Club de 3 et 4 roues devront fournir une preuve de la police d'assurance tel que demandé;

QUE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE à faire l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes et du secteur;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**8.4 Résolution numéro 151-09-2023  
Balayage des rues – Offre de service 2024-2026**

CONSIDÉRANT l'offre reçue des entreprises Myrroy Inc., qui permet d'obtenir un nouveau contrat à prix fixe que celui attribué par résolution numéro 54-03-2023 au coût de 1 350 \$, auquel il reste une année à effectuer;

CONSIDÉRANT que ce nouveau contrat serait basé sur trois (3) années, soit 2024-2025 et 2026, au coût de 1 450 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Municipalité d'accepter cette offre;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'ACCEPTER l'offre de services des entreprises Myrroy Inc. et d'autoriser la directrice générale à accepter ce nouveau contrat de service pour les années 2024-2025 et 2026 au coût de 1 450 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**8.5 Résolution numéro 152-09-2023  
Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada**

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Marcel Therrien. il est résolu:

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Madame Chantal Soucy et Simon-Pierre Savard-Tremblay, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport**

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

### **9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport**

Il n'y a pas eu de conseil d'administration le mois dernier, aucun rapport n'est donné.

### **9.3 Résolution numéro 153-09-2023**

#### **Usine d'épuration – Entretien préventif des pompes**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un entretien annuel des pompes de l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT la satisfaction envers le travail effectué par la compagnie Pompex l'an dernier et le coût estimé des travaux d'environ 900\$;



EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à faire effectuer l'entretien annuel des pompes de l'usine de d'épuration, par la compagnie Pompex au coût d'environ 900 \$;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**9.4 Résolution numéro 154-09-2023**  
**Semaine québécoise de réduction des déchets – Proclamation**

CONSIDÉRANT que l'édition 2023 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 29 octobre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud proclame la semaine du 20 au 29 octobre 2023 "La Semaine québécoise de réduction des déchets";

Le conseil municipal invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement par la réduction du gaspillage alimentaire, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt**

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remise aux élus.

**10.2 Résolution numéro 155-09-2023**

**Règlement numéro 01-2023 encadrant la démolition d'immeubles – Adoption**

*Les membres du conseil discutent entre eux, et choisissent de reporter ce point. Ils souhaitent voir la liste des bâtiments inscrits sur le territoire.*

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 Rapport – Comité des loisirs**

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

**11.2 Résolution numéro 156-09-2023**

**Journée internationale des personnes âgées – Proclamation**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1er octobre comme la Journée internationale des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les MRC marqueront ensemble la « Journée internationale des personnes âgées »;

CONSIDÉRANT le thème de cette journée pour 2023 est Bien vieillir, un heureux défi;

CONSIDÉRANT que les aînés de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

CONSIDÉRANT que la « Journée internationale des personnes âgées » est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leurs familles et leurs milieux de travail;

CONSIDÉRANT que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique qu'est le vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que chaque jour, les aînés contribuent grandement au développement économique et social de nos municipalités et favorisent un vieillissement actif;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

DE PROCLAMER la journée du 1<sup>er</sup> octobre 2023 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser et d'encourager les citoyens de la Municipalité à reconnaître le rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**12. Sujets divers**

**13. Période de question**

**Résolution numéro 157-07-2023**

**14. Levée de la séance**

Sur proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, la séance est levée à 20h40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

---

**ALAIN JOBIN**  
Président d'assemblée  
Maire

---

**LINDA NORMANDEAU**  
Secrétaire d'assemblée  
Directrice générale, greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 5 septembre 2023

---

Linda Normandeau  
Directrice générale et greffière-trésorière